

Mémoires d'Ici : contrat de prestations 2022-2025

Durant sa séance plénière du mercredi 30 mars 2022, le CJB a préavisé favorablement la nouvelle mouture du contrat de prestations 2022-2025 de la Fondation Mémoires d'Ici à Saint-Imier. Le contenu suit la même ligne que l'actuel contrat de prestations, permettant à la Fondation de maintenir la qualité de ses prestations dans le domaine de la mémopolitique. Les compétences décisionnelles incombent au Conseil-exécutif et ce contrat de prestations devrait pouvoir entrer en vigueur de manière rétroactive au 1^{er} janvier 2022. En ce qui concerne la subvention cantonale octroyée à la Fondation, elle est entièrement prise en charge par le CJB.

Concept culturel du CJB 2022-2026

Le nouveau Concept culturel du CJB est en cours d'élaboration. Une première mouture a été validée lors de la dernière séance plénière de l'institution, sur la base des travaux réalisés en commission Culture et des retours donnés par les milieux culturels dans le cadre d'une consultation technique. Le Concept culturel est actuellement soumis pour consultation auprès des partenaires institutionnels du CJB ; le contenu définitif passera pour validation avant la fin de la présente législature.

Fédérations sportives intercantionales

Le Conseil du Jura bernois, en collaboration avec la Commission consultative du sport de la République et canton du Jura, a souhaité rappeler aux fédérations sportives intercantionales les possibilités de subventionnement qui leur sont possibles, du fait notamment de la révision des bases légales sur les jeux d'argent dans le canton de Berne.

Le soutien général aux fédérations (1), la promotion de la relève dans le sport de compétition (2) et les cours dispensés par les fédérations (3) représentent des domaines formellement éligibles pour les fédérations sportives intercantionales dans le canton de Berne. Les fédérations doivent particulièrement prêter attention aux éléments suivants :

- Les demandes de subvention doivent être déposées en ligne sur le portail de requêtes du Fonds du sport du canton de Berne (<https://www.fobe.sid.be.ch/fr/start/sportfonds.html>) en utilisant le formulaire spécifique. Cela permet de faciliter la tâche aux fédérations, leur permettant de déposer leur demande sur un seul portail.
- Le délai pour le dépôt des subventions est fixé au 30 juin des années paires; une subvention sera versée chaque année mais les requérants ne déposeront une demande officielle que tous les deux ans.



- Concernant la promotion de la relève dans le sport de compétition (2) et les cours dispensés par les fédérations (3), les demandes doivent être déposées dans les cantons respectifs. Dans le canton de Berne, toutes les demandes doivent être déposées au moyen du portail en ligne (mentionné ci-dessus). Les délais de dépôt sont les suivants :
 - o Promotion de la relève dans le sport de compétition (2) :
 - 30 juin des années impaires ; une subvention sera versée chaque année mais les requérants ne déposeront une demande officielle que tous les deux ans ;
 - o Cours dispensés par les fédérations (3) :
 - 3 mois après la clôture de l'exercice de la fédération ;

Autres dossiers

Durant le mois de mars 2022, le CJB a également :

- Envoyé un courrier à la Direction de l'instruction publique et de la culture concernant la scolarisation des enfants ukrainiens ;
- Rencontré la Direction cantonale de l'Intérieur et de la justice (DIJ) le 8 mars 2022 afin d'aborder les dossiers et thématiques en lien avec la région ;
- versé des subventions dans les domaines du Fonds pour l'encouragement aux activités culturelles (FEAC), du Fonds du sport et du Fonds de loterie . Un tableau récapitulatif est proposé sur le site internet à l'adresse suivante <https://www.conseildujurabernois.ch/subventions.html>.

Informations et contacts

- Virginie Heyer, présidente du CJB, 079 458 71 53
- Kim Seiler, secrétaire générale du CJB, 031 633 75 73
- Mélanie Cornu, déléguée du CJB à la culture, 079 929 19 53

La Neuveville, le 13 avril 2022

